

**Arrêté n° 2020/G-97 complétant l'arrêté n° 2020/G-11  
portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets,  
correcteurs et examinateurs du concours d'Éducateur Territorial des Activités  
Physiques et Sportives – session 2020**

**Le Président,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2019/G-47 en date du 10 avril 2019 portant ouverture des concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives – session 2020 ;
- VU l'arrêté n° 19-07 établi par le CNFPT Alsace/Moselle en date du 7 novembre 2019 portant désignation de Mme Sybille BERTHET en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours, effectué lors de la séance du 30 décembre 2019 de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-11 en date 16 janvier 2020 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives – session 2020

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Se rajoutent en tant qu'examineurs :

M. Remy BETTINGER	Conseiller pédagogique de circonscription en EPS - DSDEN du Haut-Rhin
M. Marcel BISSELBACH	Adjoint au Maire de Village-Neuf (68)

M. Jean-Michel DAUCE	Conseiller pédagogique de circonscription en EPS - DSDEN du Haut-Rhin
M. Roland DURR	Adjoint au Maire de Biesheim (68)
M. Jean-Paul JULIEN	Maire de Bollwiller (68)
M. Gérald LAHSOK	Adjoint au Maire de Taillecourt (25)
Mme Anne LINDECKER	Conseiller pédagogique de circonscription en EPS – DSDEN du Haut-Rhin
Mme Monique MARTIN	Adjoint au Maire de Munster, Présidente du jury
M. Patrice MICHEL	Formateur des BP JEPS AAN pour l'UC3 : enseignement de la natation aux élèves d'écoles primaires
M. François MULLER	Adjoint au maire de Bergheim (68)
M. Pascal PAQUIER	Membre de la C.A.P. B, ETAPS principal de 1 <sup>ère</sup> classe à la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin
M. Régis REINLEN	Conseiller pédagogique de circonscription en EPS - DSDEN du Haut-Rhin
Mme Sylvie ROST	Formateur des BP JEPS AAN pour l'UC3 : enseignement de la natation aux élèves d'écoles primaires
Mme Huguette UEBERSCHLAG	Responsable du service des sports, ville de Saint-Louis, à la retraite
M. Patrick WETTLY	Directeur Jeunesse et Sports de la ville de Colmar à la retraite

**Art. 2 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion conventionnés,
- publié par voie électronique sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 29 septembre 2020



Serge BAESLER